



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Septembre 2014

Date de la convocation 17 Septembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. Salvador RUIZ, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, M.BARON Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme PASSIEUX Marie à M.COSTE Bernard, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.SOULAYROL Alain à M.COSTES Jean, M.VALENTINI Gérald à M.BARDEAU Francis,</p>

Objet : Désignation d'un représentant titulaire de la Communauté de communes du Clermontais au SICTOM de la région de Pézenas.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que suite à la modification de la composition du conseil par arrêté préfectoral du 11 Août 2014, il convient de pourvoir au remplacement de Madame PASSET et de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté de Communes au sein du SICTOM de la région de Pézenas.

L'élection de ce conseiller, se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christian RIGAUD et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 43
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 2
- *Suffrage exprimés* : 41
- *Majorité absolue* : 21

A obtenu :

- Monsieur Christian RIGAUD : 41 Voix

Monsieur **Christian RIGAUD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du SICTOM de la région de Pézenas.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140926-2014-09-24-02-DE
Date de télétransmission : 03/10/2014
Date de réception préfecture : 03/10/2014